

## CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



## **NOTIFICATION AUX PARTIES**

N° 2020/030 Genève, le 1 avril 2020

**CONCERNE:** 

## Informations sur les matériels d'identification

- 1. À sa 18e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.135 à 18.139, *Matériels d'identification*. La décision 18.136 est ainsi rédigée :
  - 18.136 Le Secrétariat entreprend l'examen de la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16), Manuel d'identification. Pour ce faire, il :
    - a) recueille et compile l'information sur l'état actuel des activités et besoins en matière d'identification des espèces, et évalue leur pertinence pour l'examen de la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16);
    - b) examine s'il vaut mieux réviser ou remplacer la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16) par une nouvelle résolution intitulée Identification de spécimens d'espèces inscrites aux annexes CITES, et prépare un projet de texte pour la résolution révisée ou la nouvelle résolution ;
    - c) propose un projet de résolution révisé en consultation avec le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Comité permanent ; et
    - d) rend compte des progrès et fait des recommandations aux sessions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent, s'il y a lieu.
- 2. Conformément aux dispositions du paragraphe a) de la décision 18.136, le Secrétariat prie les Parties et autres parties prenantes de lui communiquer les informations suivantes :

Domaine d'activité	Informations détaillées
État actuel des actions d'identification des espèces	Cadre taxonomique et géographique     Public visé
	<ul> <li>Présentation (guide papier, outil Internet, formation, etc.) et langue</li> </ul>
	<ul> <li>Donateur/projet</li> <li>Pièce jointe ou lien vers la ressource, le cas échéant</li> </ul>
Besoins en identification des espèces	Cadre taxonomique
	Public visé
	Préférences en matière de présentation et langue

3. Les Parties sont invitées à soumettre les informations susmentionnées à leur convenance, mais le Secrétariat inclura les informations communiquées <u>d'ici au 20 avril 2020 inclus</u> dans son analyse présentée à la réunion conjointe de la 31<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et de la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes.